

Note sur l'audience de la fédération avec le ministre Benoît Hamon, le jeudi 24 avril

Cette audience avait été précédée de contacts avec le ministre et son cabinet notamment sur la question des rythmes scolaires et des décrets statutaires concernant les enseignants des premier et second degrés.

Cette note vient en complément du communiqué fédéral du vendredi 25 avril (voir annexe) qui donnait les éléments concernant les salaires, les rythmes scolaires, les décrets statutaires et le calendrier scolaire.

Outre ces questions, les dossiers suivants ont été abordés :

Relations avec le ministère

Le ministre a réaffirmé son attachement à des rapports directs avec la fédération, qu'il y ait accord ou désaccord. Nous lui avons confirmé que c'était notre conception de la discussion et de la négociation.

Loi de refondation et ses suites

Sur tous les dossiers découlant de la loi de refondation mise en œuvre par Vincent Peillon, la délégation Force Ouvrière a demandé au ministre de réouvrir les discussions avant de poursuivre des décisions néfastes pour le fonctionnement de l'école et les garanties statutaires des personnels. En particulier, nous avons alerté le ministre sur les nombreux problèmes issus des « chantiers métiers » ouvrant vers la modification des missions, des obligations de service et des rémunérations (indemnités) des personnels de toutes catégories (décrets statutaires, SEGPA, santé scolaire, IEN et personnels de direction, contractuels, chefs de travaux, ...).

Calendrier scolaire

Outre une mesure rétablissant la prérentrée des personnels enseignants au début septembre au lieu de fin août, la délégation FO a demandé une mesure pour l'année en cours pour la récupération du jour de prérentrée déjà travaillé qui leur a été imposé (13 novembre et/ou 11 juin). Force ouvrière revendique aussi que le pont de l'Ascension soit attribué nationalement par décision du ministre et sans récupération. La fédération confirmera ses revendications par un courrier au ministre qui a annoncé vouloir rétablir la prérentrée des enseignants début septembre.

Territorialisation de l'école et autonomie des établissements

Nous avons confirmé au ministre notre opposition aux mesures de territorialisation de l'école et d'accélération de l'autonomie des établissements : conseil école collège, carte régionale des formations professionnelles, avenir des IA et des rectorats dans la nouvelle étape de décentralisation.

Formation professionnelle initiale

La délégation FO a exprimé ses mandats : attachement aux lycées professionnels et au statut particulier des PLP, refus des « campus des métiers » et des « lycées des métiers » mélangeant les « publics », confondant formation professionnelle initiale, apprentissage et formation des adultes. Le ministre s'est engagé à poursuivre cette discussion avec la fédération et le SNETAA FO.

Education prioritaire

Pour Force Ouvrière, aussi bien pour le premier que pour le second degré, les mesures prises ou annoncées ne sont pas acceptables car elles continuent à opposer les personnels et à mettre en cause leurs garanties statutaires sous prétexte d'« éducation prioritaire ».

Lauréats de concours enseignants et personnels d'Education

La délégation FO a demandé au ministre d'établir pour tous les stagiaires, quel que soit leur mode de recrutement, les mêmes obligations de service, à savoir, dans un premier temps, un mi-temps devant élèves et un même niveau de rémunération au 3^{ème} échelon. Concernant les lauréats des concours réservés du second degré, la délégation FO a demandé au ministre de prendre toutes les dispositions, et notamment en direction de la DGRH, afin que les lauréats des concours réservés soient affectés dans l'académie souhaitée et ce sans entacher les règles statutaires de la Fonction publique.

Les postes

Le ministre a fait état de « la pérennisation des 60 000 postes ». Pour Force Ouvrière, cette annonce est sans doute mieux que l'inverse mais sur le terrain, ni l'organisation syndicale, ni les personnels ne voient les 60 000 postes. La délégation a alerté sur les conditions très difficiles de la prochaine rentrée : les effectifs dans les classes augmentent, les moyens de remplacement ont été réduits à zéro, les postes manquent. Force Ouvrière a demandé au ministre de décider sans délai l'ouverture des listes complémentaires pour tous les concours de recrutement 2014.

Enseignement supérieur

La délégation Force Ouvrière souhaite que tous les sujets puissent être abordés avec la secrétaire d'Etat et son cabinet. Des dossiers majeurs doivent être abordés urgemment : la réforme des diplômes, le maintien des établissements existants, les Espé, l'évaluation des universitaires. Le ministre a indiqué que son cabinet fonctionnerait en harmonie avec celui de sa secrétaire d'Etat et que tous ces sujets seraient discutés.

Droits syndicaux

La délégation FO a fait état de multiples problèmes : fonctionnement des CT, fonctionnement des CDEN, fonctionnement des CHS où fréquemment les DASEN et préfets mettent en cause les prérogatives des représentants des personnels. Des nombreux soucis apparaissent sur la mise en cause de l'utilisation par l'organisation syndicale des ASA pour ses représentants sous des prétextes multiples. De même, la tenue des réunions d'informations syndicales dans le premier degré crée des tensions dans plusieurs départements. Par ailleurs, dans certaines académies, l'organisation syndicale se voit privée d'accès à un certain nombre d'information concernant le fonctionnement des CAP. Le ministre et son cabinet ont pris note de tous ces dossiers. Un courrier de la fédération sera adressé au ministre pour le confirmer.

Elections professionnelles

Le ministre a souhaité connaître le point de vue de Force Ouvrière sur les discussions en cours à la DGRH concernant la préparation des élections professionnelles. Il a insisté sur son attachement au bon déroulement de ces élections dans des conditions qui garantissent la loyauté et l'intégrité du scrutin. La délégation lui a fait état des derniers problèmes qui subsistent, liés au vote électronique, sur la sécurisation de la transmission des identifiants et mot de passe permettant aux personnels, et à eux seuls, d'effectuer leur vote. Le ministre souhaite un courrier à ce propos.



Communiqué du 25 avril 2014

Une délégation de la FNEC FP-FO et de ses syndicats nationaux a rencontré le ministre de l'Education nationale, Benoît Hamon, le 24 avril.

La FNEC FP-FO a exprimé au ministre l'extrême colère de tous les personnels confrontés à l'annonce du blocage « perpétuel » du point d'indice et son engagement déterminé dans la grève du 15 mai avec l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat, de la territoriale, de l'hospitalière.

La FNEC FP-FO a confirmé au ministre toutes ses revendications en défense des garanties statutaires et des conditions de travail de toutes les catégories. En priorité la délégation FO a confirmé sa demande d'abandon de la réforme des rythmes scolaires par le retrait du décret de Vincent Peillon et demandé la non publication des décrets statutaires modifiant les obligations de service des professeurs des premier et second degrés. Elle a aussi confirmé sa demande de retour à un calendrier scolaire qui respecte les congés d'été.

La FNEC FP-FO a entendu les réponses du ministre annonçant :

- un nouveau décret et une nouvelle circulaire sur les rythmes scolaires maintenant la généralisation en 2014 mais qui permettraient de regrouper le périscolaire sur une seule après-midi ou/et de réduire le temps d'enseignement hebdomadaire au détriment des vacances scolaires, ce qui resterait inacceptable, voire aggraverait la situation, et remettrait en cause les garanties statutaires nationales des professeurs des écoles.
- un calendrier scolaire rétablissant la prérentrée des personnels enseignants début septembre.
- qu'il lui serait difficile de répondre à la demande de réouverture de la discussion sur les décrets statutaires non publiés à ce jour modifiant les obligations réglementaires de service des enseignants du second degré et des professeurs des écoles.

Les questions suivantes ont ensuite été abordées : régionalisation de la carte des formations professionnelles, chantiers métiers, postes pour la rentrée et ouverture des listes complémentaires aux concours, éducation prioritaire, enseignement supérieur, respect des droits syndicaux et élections professionnelles.

La FNEC FP-FO a insisté sur la nécessité urgente de rétablir de véritables négociations sur les revendications des personnels de toutes les catégories : administratifs, enseignants du primaire, du secondaire, de l'université, personnels de direction, d'éducation et d'orientation.

Le ministre a pris note de toutes les revendications et affirmé sa volonté de discuter.

La FNEC FP-FO jugera sur pièces en fonction des décisions et propositions du ministre.

Montreuil, le 25 avril 2014